



DOCUMENT(S) A TRANSMETTRE LORS DE VOTRE INSCRIPTION

1. Document d'identité ¹

- 0 carte d'identité ou passeport belge en cours de validité ;
- 0 carte d'identité ou passeport européen en cours de validité ;
- 0 permis de séjour avec une validité de plus de 3 mois – à représenter après chaque nouvel estampillage ;
- 0 n° national : uniquement pour les étudiants ayant un document d'identité émis par la Belgique ;
- 0 annexe 25 ou annexe 26 accompagnée d'une lettre d'avocat — datant de moins de 6 mois — confirmant qu'un recours en régularisation est toujours pendant auprès du Conseil d'Etat ;
- 0 attestation « art. 9 § 2 » émis par la commune de résidence accompagnée d'une lettre d'avocat — datant de moins de 6 mois — confirmant qu'un recours en régularisation est toujours pendant auprès du Conseil d'Etat ;
- 0 permis de séjour « limité au temps des études » accompagné de l'original d'une attestation d'inscription dans une école supérieure de plein exercice pour l'année scolaire concernée

2. Diplôme ¹

- 0 original du diplôme belge ;
- 0 original de l'équivalence établie par la Communauté française et original du diplôme étranger. Sur le site de la Communauté française (www.equivalences.cfwb.be/accueil.asp), choisir « Pour obtenir un emploi ou **formation professionnelle** » dans la rubrique « Procédure » ;
- 0 original de l'/les attestation(s) de réussite d'UF requise(s) pour poursuivre la formation — si celle(s)-ci n'a/n'ont pas été effectuée(s) à l'EPS ;

3. Minerval

- 0 Le minerval est à payer dans son entièreté à l'inscription (Bancontact ou en espèces). Pour connaître le montant, veuillez vous reporter au tableau « **Minerval 2010-2011** » ci-dessous.

4. Attestation d'exonération ¹

- 0 ACTIRIS : le n° d'inscription IBIS (chômeur complet indemnisé ou en période d'attente) ;
- 0 FOREM : le n° d'inscription (chômeur complet indemnisé ou en période d'attente) ;
- 0 VDAB : l'original de l'attestation « VDAB-01-070417 – Aanvraag van een vrijstelling van het inschrijvingsgeld in het Volwassenenonderwijs » dûment daté du début de la formation ;
- 0 CPAS : l'original de l'attestation – dûment daté du début de la formation – mentionnant les éléments suivants : 1° « revenu d'intégration » ; 2° le montant perçu ; 3° le type (isolé, cohabitant, avec enfant à charge) ; 4° la date depuis laquelle vous êtes aidé(e) ;
- 0 Handicap : l'original de l'attestation établi par l'« AWIPH » pour la Wallonie ou le « Fonds Bruxellois de Réinsertion des Handicapés » (émanant UNIQUEMENT de la rue du **Meiboom**) ;
- 0 Enseignant : l'original de l'attestation établie par l'école principale confirmant que la formation suivie peut être considérée comme un recyclage par rapport à la discipline donnée par cet enseignant (seule l'inscription à l'un ou l'autre module peut être acceptée). Ce document peut être téléchargé sur notre site (« Enseignant : exonération » sous l'onglet « Etudiant : renseignement ») ;

5. Photographie d'identité

- 0 En cas de photo non remise pour le **30 septembre**, aucune carte d'étudiant ne pourra être délivrée ;

6. Numéro de compte

- 0 N° de compte non transmis dans les **15 jours de l'inscription**, aucun remboursement ne pourra alors être effectué.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter la rubrique « Formalités d'inscription » sur le site www.stiluc-bruxelles-eps.be

¹ Veuillez choisir, dans cette liste, les documents qui correspondent à votre situation et nous les transmettre.

MINERVAL 2010-2011

	Sans exonération			Avec exonération **
	DI Etat *	Frais admin. Ecole	Total à payer *	
1. <u>SECONDAIRE</u>				
a) Décoration d'intérieur (3^e année uniquement)	106,40	130,00	236,40	130,00
b) Arts plastiques : Graphisme et illustration (par niveau)	106,40	130,00	236,40	130,00
- AP : Dessin d'après nature – initiation	63,20	65,00	128,20	65,00
- AP : Recherche en graphisme et illustration	48,80	43,00	91,80	43,00
- AP : Histoire de l'art et esthétique	34,40	22,00	56,40	22,00
- AP : Dessin d'après nature – approfondissement	41,60	32,00	73,60	32,00
- AP : Dessin d'après nature – approf. (inscrit à ERG/ESA)	41,60		41,60	32,00
- AP : Recherches et techniques en graphisme et illust.	77,60	86,00	163,60	86,00
- AP : Sémiologie	27,20	11,00	38,20	11,00
- AP : Dessin d'après nature – perfectionnement	41,60	32,00	73,60	32,00
- AP : Dessin d'après nature – perfect. (inscrit à ERG/ESA)	41,60		41,60	32,00
- AP : Concept. et développ. en graphisme et illust.	70,40	76,00	146,40	76,00
- AP : Esthétique	27,20	11,00	38,20	11,00
- AP : Epreuve intégrée	23,60	5,00	28,60	5,00
c) Infographie (totalité de la formation)	70,40	206,00	276,40	206,00
- Image numérique (année) (24)	34,40	66,00	100,40	66,00
- Image num. + Illustrator : init. <u>ou</u> approf.	41,60	94,00	135,60	94,00
- Image num. + Illustrator : init. <u>et</u> approf.	48,80	122,00	170,80	122,00
- Image num. + EAO – InDesign : élémentaire	41,60	94,00	135,60	94,00
- Image num. + EAO – InDesign : moyen	48,80	122,00	170,80	122,00
- Image num. + EAO – InDesign : élément. <u>et</u> moyen	56,00	150,00	206,00	150,00
- Illustrator : initiation <u>ou</u> approfondissement	27,20	38,00	65,20	38,00
- Illustrator : initiation <u>et</u> approfondissement	34,40	66,00	100,40	66,00
- Illustrator : init. <u>ou</u> approf. + EAO – InDesign : élément.	34,40	66,00	100,40	66,00
- Illustrator : init. <u>ou</u> approf. + EAO – InDesign : moyen	41,60	94,00	135,60	94,00
- Illustrator : init. <u>ou</u> approf. + EAO – InDesign : élément. <u>et</u> moyen	48,80	122,00	170,80	122,00
- Illustrator : init. <u>et</u> approf. + EAO – InDesign : élément.	41,60	94,00	135,60	94,00
- Illustrator : init. <u>et</u> approf. + EAO – InDesign : moyen	48,80	122,00	170,80	122,00
- Illustrator : init <u>et</u> approf. + EAO – InDesign : élément. <u>et</u> moyen	56,00	150,00	206,00	150,00
- EAO – InDesign : niveau élémentaire	27,20	38,00	65,20	38,00
- EAO – InDesign : niveau moyen	34,40	66,00	100,40	66,00
- EAO – InDesign : élément. <u>et</u> moyen	41,60	94,00	135,60	94,00

	Sans exonération			Avec exoné- ration **
	DI Etat *	Frais admin. Ecole	Total à payer *	
d) Dessin assisté par ordinateur				
- 2D	41,60	84,00	125,60	84,00
- 2D (<i>inscrit ou dans un des Instituts Saint-Luc</i>)	<i>41,60</i>		<i>41,60</i>	<i>32,00</i>
- 3D	34,40	56,00	90,40	56,00
- 3D (<i>inscrit dans un des Instituts Saint-Luc</i>)	<i>34,40</i>		<i>34,40</i>	<i>22,00</i>
- 2D + 3D	56,00	140,00	196,00	140,00
- 2D + 3D (<i>inscrit dans un des Instituts Saint-Luc</i>)	<i>56,00</i>		<i>56,00</i>	<i>54,00</i>

	Sans exonération			Avec exonération **
	DI officiel *	Frais admin. Ecole	Total à payer*	
2. Supérieur				
a) Scénographie (3 ^e année uniquement)	116,00	158,00	274,00	158,00
b) Stylisme (3 ^e année uniquement)	116,00	158,00	274,00	158,00
c) Bachelier en construction				
- Mathématiques orientées construction	40,00	33,00	73,00	33,00
- Résistance des matériaux	44,00	40,00	84,00	40,00
- Dessin technique et DAO	36,00	56,00	92,00	56,00
- Bachelier : stage d'insertion professionnelle	24,00	3,00	27,00	3,00
Niveau 1 (EPS uniquement)	84,00	132,00	216,00	132,00
- Etudes des sols et matériaux de construction	44,00	40,00	84,00	40,00
- Sensibilisation en matière de sécurité-santé	32,00	20,00	52,00	20,00
- Informatique : initiation aux réseaux	28,00	13,00	41,00	13,00
- Communication et gestion	36,00	26,00	62,00	26,00
Niveau 1	144,00	231,00	375,00	231,00
- Topographie	44,00	40,00	84,00	40,00
- Voies de communication	36,00	26,00	62,00	26,00
- Stabilité	52,00	53,00	105,00	53,00
- Hydraulique générale	32,00	20,00	52,00	20,00
- Informatique : exploitation des logiciels	32,00	20,00	52,00	20,00
- Législation de la construction	36,00	26,00	62,00	26,00
- Stage d'intégration professionnelle	24,00	3,00	27,00	3,00
Niveau 2	136,00	188,00	324,00	188,00
- Métré – planning – devis	36,00	26,00	62,00	26,00
- Hydraulique appliquée	40,00	33,00	73,00	33,00
- Activités professionnelles de formation	24,00	3,00	27,00	3,00
- Organisation de chantier du bâtiment	32,00	20,00	52,00	20,00
- Techniques spéciales du bâtiment	36,00	26,00	62,00	26,00
- Bureau d'études d'architecture	56,00	59,00	115,00	59,00
- Epreuve intégrée : Bachelier en construction	24,00	7,00	31,00	7,00
Niveau 3	128,00	174,00	302,00	174,00
d) Création d'intérieur				
- Dessin technique et DAO	36,00	56,00	92,00	56,00
- Histoire de l'art en Occident	32,00	20,00	52,00	20,00
- Croquis à main levée	32,00	20,00	52,00	20,00
- Méthode de recherche documentaire	32,00	20,00	52,00	20,00
- Atelier : Création d'espaces – niveau 1	80,00	99,00	179,00	99,00
- Conception artistique de l'image	36,00	26,00	62,00	26,00
- Histoire de l'art extra-européen	32,00	20,00	52,00	20,00
- Stage : sensibilisation aux métiers de la création	24,00	3,00	27,00	3,00
Niveau 1	164,00	264,00	428,00	264,00
- Législation de la construction	36,00	26,00	62,00	26,00
- Communication et gestion	36,00	26,00	62,00	26,00
- Stage d'intégration professionnelle	24,00	3,00	27,00	3,00
- Croquis de rendu d'espaces	28,00	13,00	41,00	13,00
- Technologie et connaissance des matériaux	36,00	26,00	62,00	26,00
- Séminaire de l'option	28,00	13,00	41,00	13,00
- Atelier : Création d'espaces – niveau 2	68,00	79,00	147,00	79,00
Niveau 2	136,00	186,00	322,00	186,00

	Sans exonération			Avec exonération
	DI officiel *	Frais admin. Ecole	Total à payer*	**
e) Stylisme de mode				
- Histoire de l'art en Occident	32,00	20,00	52,00	20,00
- Croquis à main levée	32,00	20,00	52,00	20,00
- Recherches techniques – niveau 1	36,00	76,00	112,00	76,00
- Méthode de recherche documentaire	32,00	20,00	52,00	20,00
- Atelier : Stylisme de mode – niveau 1	80,00	99,00	179,00	99,00
- Conception artistique de l'image	36,00	26,00	62,00	26,00
- Histoire de l'art extra-européen	32,00	20,00	52,00	20,00
- Stage : sensibilisation aux métiers de la création	24,00	3,00	27,00	3,00
Niveau 1	164,00	284,00	448,00	284,00
- Communication et gestion	36,00	26,00	62,00	26,00
- Stage d'intégration professionnelle	24,00	3,00	27,00	3,00
- Dessin de mode et costumes – niveau 1	28,00	13,00	41,00	13,00
- Dessin de mode et costumes – niveau 2	32,00	20,00	52,00	20,00
- Recherches textiles	36,00	26,00	62,00	26,00
- Séminaire de l'option	28,00	13,00	41,00	13,00
- Atelier : Stylisme de mode – niveau 2	68,00	79,00	147,00	79,00
- Déontologie professionnelle	24,00	7,00	31,00	7,00
Niveau 2	136,00	187,00	323,00	187,00

* Le DI officiel inscrit dans cette colonne reprend le DI dû dans le cas d'une inscription dans une 1^{re} unité. Cela revient à dire qu'il faut défalquer systématiquement 20,00 € pour toutes les unités supplémentaires dans lesquelles un étudiant s'inscrit. Il en va de même dans la colonne « Total à payer ».

** Contre remise du document d'ACTIRIS, du FOREM, du VDAB, du CPAS ou encore de l'AWIPH et du Fonds Bruxellois de Réinsertion des Handicapés dûment daté du 1^{er}/10^e de la formation. Ainsi que, pour les enseignants, contre remise du document ad hoc. Pour connaître le document nécessaire se reporter à « [Formalités d'inscription](#) ».

P.S. : Le minerval est donné à titre indicatif et sans engagement contractuel de notre part. Ils peuvent donc être sujet à modification !